Jacksonville Memorial Hospital

PIÈCE 1 — Jacksonville Memorial Hospital

Récapitulatif des directives aux revenus

À PARTIR AVRIL 2023

basé sur le revenu familial brut publié par le Department of Health and Human Services (ministère de la Santé et des Services sociaux) *(https://aspe.hhs.gov/poverty-guidelines)*

PARTIE I
Remise automatique appliquée avant le premier relevé pour tous les non-assurés – 70 %

PARTIE II
Remise pour non-assurés basée sur la coopération

Revenu familial brut en pourcentage des lignes directrices fédérales sur la pauvreté

Taille de la famille	Taux fédéral au 01/04/23	300 % du taux fédéral	301 % et plus
1	$14,580	$43,740	
2	$19,720	$59,160	
3	$24,860	$74,580	
4	$30,000	$90,000	
5	$35,140	$105,420	
6	$40,280	$120,840	
7	$45,420	$136,260	
8	$50,560	$151,680	
Pour chaque personne supplémentaire	$5,140	$15,420	
Remise patient sur les frais bruts		**30%**	**0%**
Remise automatique pour non-assurés		**70%**	**70%**
Remise totale pour non-assurés		**100%**	**70%**

PARTIE III: Responsabilité maximale du patient
Après application des parties I et II, le montant maximal qui peut être collecté sur une période de 12 mois pour les services de santé représente 20 % du revenu familial du patient.

ATTENTION : Des services de traduction et d'interprétation sont disponibles gratuitement en espagnol, français, langue des signes américaine (ASL) ainsi que dans d'autres langues. Composez le 217–588–7770 (utilisateurs TTY, composez d'abord le 711). Memorial Health respecte les lois fédérales en vigueur en matière de droits civils et n'exerce aucune discrimination fondée sur la race, la couleur de la peau, la nationalité d'origine, l'âge, le handicap ou le sexe.